



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017 À 18H00

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration :

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Madame Patricia DEGUS donne procuration à Madame Catherine BARRAJA.

Absent excusé :

Monsieur Jean-Paul GEAY

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

1/ OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire expose à ses collègues,

Par délibération du 5 avril 2014 le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints au maire à 8.

Par délibération du 27 mars 2017 le conseil municipal a décidé, à la majorité absolue, de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint Monsieur Jean-Paul GEAY. Cette décision a fait suite au retrait de délégations, intervenu par arrêté municipal n°7683 du 7mars 2017, consécutivement au courrier de l'intéressé du 21 février 2017

AR PREFECTURE

006-210601597-20170405-01_05_04_2017-DE
Reçu le 11/04/2017

Dans le respect des dispositions de l'article L 2122-2 du CGCT prévoyant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal et suite à la vacance d'un poste d'adjoint,

Il leur propose de modifier le nombre d'adjoint en le portant à 7

Il est procédé au vote à mains levées.

À l'issue du scrutin, la liste des adjoints est la suivante :

M. André BEZZINA 1^{er} Adjoint
Mme Catherine BARRAJA- 2^{ème} Adjointe
Mme Joëlle BRAVETTI 3^{ème} Adjointe
Mme Pasquale HATTEMBERG 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Louis ZAMBERNARDI 5^{ème} Adjoint
Mme Juliana CHICHMANIAN 6^{ème} Adjointe
M. Jean-Louis BAUCHET 7^{ème} Adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 4 abstentions (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Marie-Paule ZANOTTI)

ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives